

01.12.2009 - 11:05 Uhr

Media Service: Conseil suisse de la presse / Prise de position 58/2009 Parties: Groupe Mutuel c. «K-Tipp» Plainte admise

Interlaken (ots) -

- Indication: Des informations complémentaires peuvent être téléchargées en format pdf sous:
<http://presseportal.ch/fr/pm/100018292> -

Sujet: Enquête cachée

Résumé

Enquête cachée: le Conseil de la presse blâme «K-Tipp»

Jusqu'où les journalistes peuvent-ils aller en enquêtant sous couvert? Le Conseil de la presse a été saisi d'une plainte de la Caisse maladie Groupe mutuel contre la revue des consommateurs «K-Tipp». Pour montrer que la caisse maladie se contentait de former à la va-vite des conseillers en assurance en quelques heures, un collaborateur de la revue a réagi à une annonce, puis conclu un contrat de conseiller et pris part à la formation. Ce n'est que par la suite qu'il se fit connaître comme journaliste. Pour le Conseil de la presse le recours à ce moyen d'enquête ne peut être qu'exceptionnel. En l'occurrence, il était hors de proportion. Les reproches formulés envers la caisse maladie n'étaient pas nouveaux pour la plupart et auraient pu être établis par des voies d'enquête traditionnelles.

Contact:

SCHWEIZER PRESSERAT
CONSEIL SUISSE DE LA PRESSE
CONSIGLIO SVIZZERO DELLA STAMPA
Sekretariat/Secrétariat:
Martin Künzi, Dr. iur., Fürsprecher
Bahnhofstrasse 5
Postfach/Case 201
3800 Interlaken
Telefon/Téléphone: 033 823 12 62
Fax: 033 823 11 18
E-Mail: info@presserat.ch
Website: <http://www.presserat.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100594731> abgerufen werden.